

**Enquête publique relative à la
Déclaration de Projet emportant
Mise en compatibilité n°2 du
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

**de la commune de
Montboucher sur Jabron (Drôme – 26740)**

ANNEXES

Document C

Pour mémoire,

Cette annexe ne contient que des documents ne faisant pas partie du dossier d'enquête mis à disposition du public

Liste de documents annexés au rapport

Document C

- 1 - Procès-verbal de synthèse de l'enquête et des observations du public

**Enquête publique relative à la déclaration de
Projet emportant mise en compatibilité n°2 du
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

de la commune de Montboucher sur Jabron (Drôme – 26740)

**PROCÈS VERBAL DE L'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

14 avril au 15 mai 2023

par le commissaire enquêteur

Arrêté de la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération n° 2022-076 du 28 mars 2023

Décision de désignation du Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble
n° E 22000208 / 38 du 28 décembre 2022

Destinataires :

- Monsieur Laurent CHAUVEAU, Vice-Président délégué de Montélimar-Agglomération
- Monsieur Bruno ALMORIC, Maire de Montboucher sur Jabron
- Madame Nathalie AYMARD, Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat de Montélimar-Agglomération

Copie à :

- Monsieur Frédéric BAGNOL, 2^{ème} adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme
- Madame Alexandra SIMON, Directrice Générale des Services

Monsieur le Vice-Président,

Je vous adresse ci-dessous la synthèse de l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en comptabilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme pour lequel j'ai échangé oralement avec Monsieur le Maire lors de notre rencontre du lundi 15 mai 2023 dans les locaux de la mairie de Montboucher sur Jabron.

Cette synthèse est issue :

- des permanences que j'ai tenues en mairie de Montboucher sur Jabron selon l'arrêté de la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération;
- du site internet dédié à l'enquête publique ;

Au terme de l'enquête publique qui s'est déroulée du vendredi 14 avril 2023 (08h30) au lundi 15 mai 2023 (16h00) inclus selon les règles fixées par l'arrêté de la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération n° 2023.02.12A du 28 mars 2023, je vous prie de trouver ci-dessous une synthèse du déroulement de l'enquête pour vous informer et recueillir vos observations éventuelles.

L'enquête, prescrite par la Communauté d'Agglomération, s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

La salle du Conseil Municipal, mise à ma disposition, permettait de recevoir le public dans les meilleures conditions : respect de la confidentialité et table suffisante pour déplier les documents graphiques et faciliter leur nécessaire consultation.

Elle pouvait permettre d'accueillir les personnes qui le désiraient au cours des 3 permanences tenues en mairie de Montboucher sur Jabron pendant la période d'enquête.

Cependant, lors des permanences, j'ai n'ai rencontré aucune personne.

Par contre le dossier, mis à disposition sur le site internet dédié, a été consulté par 470 visiteurs qui ont effectué 220 téléchargements mais aucune contribution n'a été déposée ; ceci est remarquable pour un village de 2450 habitants.

Je n'ai pas, en ma qualité de commissaire enquêteur, de question complémentaire à formuler, le dossier d'enquête mis à disposition étant très complet et parfaitement construit.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce procès-verbal qui n'appelle pas de mémoire en réponse mais simplement un accusé de réception par message mail.

Gérard CLERC Commissaire Enquêteur le 19 mai 2023

